

**Département de Seine-et-Marne**  
**Commune de Villiers-sous-Grez**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal du 21 janvier 2025 à 20h30**

---

**Présents** : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant Adjoints, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Martine Melet, Etienne Bréhier, Emmanuelle Sormail, Conseillers.

**Absents excusés** :

Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Catherine Ballay  
Paul Lanouguère, donne pouvoir à Etienne Bréhier  
Guillaume Chapet donne pouvoir à Laetitia Lepaisant  
Gabriel Massart  
Thomas Bonfils

**Absent** :

Titouan Poncelin de Raucourt

**Secrétaire** : Laetitia Lepaisant

**Approbation du procès-verbal du 17/12/2024**

**DELIBERATIONS** :

**Délégation de travaux d'éclairage public au SDESM** :

Les membres ne souhaitent pas donner suite aux propositions du SDESM concernant des travaux d'éclairage public, le coût étant trop élevé. Cependant le SDESM subventionne, jusqu'à 50 %, la mise au standard des armoires d'éclairage. Après réflexion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer cette opération sur l'année 2025, sur une armoire et autorise Monsieur le maire à signer les documents concernant cette opération.

**Règlement jardins familiaux** :

Monsieur Loir propose d'apporter des modifications dans le règlement et la convention concernant la location des jardins. Les documents préparatoires ont été envoyés aux élus. Après en avoir pris connaissance, les membres votent, à l'unanimité, ce nouveau règlement et cette nouvelle convention.

**Informations et tour de table des commissions**

Projet circulation rue de la Croix Lambert.

Pour donner suite au courrier de l'assurance de la maison du 1 rue de la croix Lambert, nous mettant en demeure de faire des actions pour éviter la détérioration de la toiture, L'Agence Routière Départementale nous a fait une proposition

d'inversion du sens de circulation et sens unique sur l'ensemble de la rue. Trois riverains présents et trois emails reçus montrent que 80% des habitants sont contre ce projet.

De ce fait le conseil municipal décide de garder le schéma actuel, d'augmenter la signalisation, pour éviter autant que possible les infractions.

Problème d'infiltration d'eau dans une cave rue de la croix Lambert

Nous avons reçu le devis pour les travaux de reprise des écoulements d'eau pluvial qui seront inclus dans les travaux d'assainissement.

Le centre de gestion forme des secrétaires de mairie et nous allons accueillir une stagiaire en mars et avril.

Projet ONF : travaux pour sécurisation des chemins (route de Grez).

Rappel règles de stationnement. Le stationnement sur le village est régi par l'arrêté 28-2024 du 10-05-2024, pour rappel le stationnement est interdit hors des places marquées dans les rues où les places sont matérialisées, sur les trottoirs, là où sont tracés des bandes jaunes, au niveau des bateaux d'entrée des propriétés (même si c'est votre propriété), la mairie pourra mettre des papillons de rappelle, il a été demandé aux gendarmes de passer dans le village pour verbaliser les contrevenants. La commune devrait faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection des marquages qui s'usent.

Projet photo : Un groupe de personnes avec Guillaume Chapet projettent de faire une exposition permanente avec des portraits de Villarons pris lors de manifestations sur Villiers, ces portraits pourraient être accrochés sur des mur autour de l'église

Budgets participatifs : pour la prochaine campagne de budget participatif régional, la commune a déposé une proposition pour matériel pour le foyer, modules de jeu pour le parc Gingo.

Martine Melet demande aux associations et aux personnes qui louent le foyer de ne pas mettre d'affiche scotchées sur les vitres des portes. Le scotch est difficile à retirer et un tableau d'affichage sera mis en place.

Catherine Céraudo a fait un retour à la suite du sondage sur le TAD. Résultats bruts à analyser avant transmission.

47 réponses ont été reçues :

0-18 ans : 4 réponses des jeunes scolarisés, intéressés par des trajets gare et liaisons scolaires,

18-25 ans : 9 réponses jeunes scolarisés ou actifs non autonomes intéressés par des trajets vers gare de Bourron-Fontainebleau, de manières régulières,

Plus de 25 ans 18 réponses : actifs ou demandeurs d'emploi intéressés par 2 déplacements hebdomadaires ou plus,

Plus de 65 ans 16 réponses : retraités intéressés par des déplacements vers les gares de Bourron ou Fontainebleau ponctuellement ou en cas de perte d'autonomie.

### **Questions diverses**

Fin de séance 22h45

Fait et délibéré en séance, le 21/01/2025.